

VENDREDI, le 27 juin 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent quarante-cinquième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dallas Sara Barnes Millington, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carl Peter Millington, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de \$100.00.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, le 27 juin 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent quarante-sixième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Madeleine-Agnès Joly de Lotbinière Doucet, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Lyell Bruyères Doucet, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, le 27 juin 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent quarante-septième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Adeline-Charlotte-Simone Desjardins Teakle, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Doddridge Teakle, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président adjoint.

VENDREDI, le 27 juin 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent quarante-huitième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Margaret Blane Bowen Adair, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Milroy Adair, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.